

## Procédure d'admission

### Prépa Sciences Po BAC+1

### **Licence en Droit ou Economie Gestion (Aix-en-Provence)**

#### **1. Double candidature**

**- Pour la prépa Sciences Po Bac+1**, la candidature se fait sur le site de la [Prépa La Nativité](#).

**- Pour l'université**, il faut passer par Parcoursup, en faisant soit le vœu de la licence en Droit pour la faculté de droit (Licence Droit - Site d'Aix-en-Provence) soit le vœu de la licence Economie Gestion de la faculté d'Economie et de Gestion. Pour l'une comme pour l'autre, **il faut choisir le site d'Aix-en-Provence**. Par conséquent, tout élève candidatant à la prépa et n'ayant pas candidaté à l'une des deux licences partenaires, ou ayant abandonné ce vœu sur Parcoursup, ne pourra pas être admis

- Le candidat peut postuler à la licence/prépa en optant seulement pour une des deux licences (Droit ou Economie Gestion), ou peut candidater aux deux en précisant son vœu numéro 1 et son vœu numéro 2.

#### **2. Calendrier des candidatures**

Les inscriptions suivent le calendrier de Parcoursup. Elles sont donc ouvertes du 19 janvier 2026 au 01 avril 2026. Au-delà du 01 avril, toute candidature reçue sera sur liste complémentaire ou non retenue.

#### **3. Traitement des dossiers des candidats**

- La commission pédagogique peut donner un avis favorable, défavorable ou inviter certains candidats à venir passer un test le 26 avril 2026 en histoire, en culture générale, en français et en anglais.
- A la suite de cette sélection, certains candidats seront placés sur liste principale, d'autres sur liste complémentaire et d'autres seront non retenus.
- La liste principale peut évoluer jusqu'au 10 juillet 2026.
- La liste principale ainsi que la liste complémentaire sont communiquées à l'université en vue de la sélection à l'université via Parcoursup. Dans certains cas de force majeure, si l'élève n'a pas pu s'inscrire sur Parcoursup à l'Université, le lycée et l'université se réuniront pour voir s'il est possible d'inscrire l'élève à la faculté sur Parcoursup via la procédure complémentaire ou hors Parcoursup.

#### **4. Information aux familles**

- Que vous soyez sur liste principale, sur liste complémentaire ou non retenus, nous vous en informerons entre le 13 et le 15 mai 2026, c'est-à-dire avant les résultats de Parcoursup.
- Nous contacterons les élèves sur liste complémentaire au fur et à mesure des désistements sur liste principale.



## **5. Finalisation d'inscription pour les élèves sur liste principale**

- Dans un premier temps, il vous sera demandé de retourner sous délai la convention de scolarisation ainsi que des arrhes.
- Le reste de la scolarité sera réglé par mensualités tout au long de la formation.
- Pour les élèves admis aux concours des IEP en 2026, l'inscription devient caduque et les arrhes vous sont reversées.